

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 08 octobre 2019

| | | |
|-------------------|-----|----------------------------|
| <u>Présents :</u> | M. | Sébastien DOSE |
| | MME | Jeannine DOUGOUD |
| | MME | Martine DROUOT |
| | M. | Jean-François GRANDBASTIEN |
| | M. | Dominique GRANDIEU |
| | M. | Philippe HALLIER |
| | MME | Renée HENRY |
| | M. | Antony KUHN |
| | M. | Denis MACHADO |
| | MME | Martine SCHREIBER |
| | M. | Laurent TROGRIC |
| | M. | Bernard VERGANCE |
| <u>Excusés :</u> | MME | Odile BEGORRE-MAIRE |
| | M. | Denis BERGEROT |
| | M. | Jean-Pierre HUET |
| | M. | Jean-Jacques MAXANT |
| | M. | Sébastien POINT |

N°04 – DB du 08/10/2019

Rapporteur : MME SCHREIBER

**Attribution du marché de travaux de l'Avenue de la Libération à
Frouard – Tranche 3**

Dans le cadre d'un groupement de commandes, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la société ENEDIS ont lancé une consultation concernant les travaux d'aménagement de l'avenue de la Libération Tranche 3. La convention de groupement de commandes prévoit que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, coordonnateur du groupement, est chargée de signer et notifier le marché. Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution pour la part relevant de sa compétence.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey va procéder à l'aménagement de la voirie, la remise à neuf de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication et la société ENEDIS va procéder à la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau électrique.

Le marché comprend deux lots :

- Lot 1 : Aménagement de la voirie / enfouissement des réseaux
- Lot 2 : Eclairage / Basse Tension

La Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le 24 septembre 2019, a émis un avis favorable à l'attribution du marché dans les conditions suivantes :

- Lot 1, aménagement de la voirie à la société EIFFAGE – offre de base pour un montant de 1 116 474, 62 € HT.
- Lot 2, travaux de câblage à la société SDEL pour un montant de 140 088,00 € HT.

Il s'agit de décider l'attribution du marché à la société EIFFAGE pour le lot 1 et à la société SDEL pour le lot 2 et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 septembre 2019,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution du marché de travaux d'aménagement de l'avenue de la Libération Tranche 3 dans les conditions suivantes :

- o Lot 1, aménagement de la voirie à la société EIFFAGE – offre de base pour un montant de 1 116 474, 62 € HT.
- o Lot 2, travaux de câblage à la société SDEL pour un montant de 140 088,00 € HT.

AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC